



Lausanne, le 15 mai 2008

Madame, Monsieur,

LE SAVEZ-VOUS? NOTRE ASSOCIATION A 20 ANS CETTE ANNEE!

Ce courrier électronique a deux objectifs.

Le premier est de vous inviter à participer [formulaire d'inscription](#) à la journée du 18 novembre 2008 que nous organisons au Théâtre de l'Arsenic à Lausanne. Des conférences, une table-ronde, des animations, permettront de rappeler la place et le rôle que jouent les associations dans notre société et de proposer des pistes susceptibles de renforcer les relations qu'elles entretiennent avec les pouvoirs publics.

Cette journée sera l'occasion de rappeler que les associations sont :

- **des instruments d'expression des projets de groupes de citoyens;**
- **des lieux de participation, d'expression et de renforcement du lien social;**
- **des espaces d'innovation, de formation, et de transformation d'intérêts individuels en intérêts collectifs.**

Des conférences et table-ronde (avec notamment la présence de Monsieur Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud- DSAS) permettront de débattre des rôles respectifs entre pouvoirs publics et

associations. L'objectif est de proposer des pistes et des outils susceptibles d'optimiser les relations entre les uns et les autres en se référant à l'article "Vie associative et bénévolat" de la nouvelle constitution vaudoise adoptée en 2002. "L'Etat et les communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance. Ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général. Ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrs de partenariat. Ils facilitent le bénévolat et la formation des bénévoles".

Cette journée permettra, aussi, de montrer la diversité et la richesse des associations actives, dans le canton de Vaud, dans différents domaines. Ce sera l'occasion de montrer la place et le rôle qu'elles occupent dans notre société. Et, aussi, de collecter leurs attentes et besoins en vue de renforcer et consolider le travail de notre association.

PROGRAMME

08.00

Accueil

09.00

Association AVEC, centre d'appui à la vie associative, 20 ans d'activités, Monsieur Roland Rapaz, Président de l'Association

09.30

Place et rôle des associations dans un monde en changement. Monsieur Jean-Pierre Worms, Président de la Fonda, Paris, www.fonda.asso.fr

10.00

Les pouvoirs publics dans leurs relations avec les associations : opinions, difficultés, besoins, Monsieur Pierre-Yves Maillard, Chef du DSAS

10.30

Table-ronde réunissant des acteurs associatifs, des représentants des pouvoirs publics, des membres de la Constituante et des élus politiques (canton/communes)

12.00

Synthèse de la table-ronde

12.45

Repas

14.00

Groupes de réflexion/animations diverses « Dessinons ensemble l'avenir".
Recueil des attentes et besoins des associations actives dans le canton de Vaud.

16.00

Clôture de la journée

Le deuxième objectif de ce courrier est d'égrener les vingt années d'activité de notre association en mettant l'accent sur quelques « moments phares ». Je me souviens de mes fêtes d'anniversaire chez ma mère. Elle s'arrêtait à chaque bougie qui garnissait le gâteau. Elle nous livrait, pour chaque année, une anecdote bien choisie. J'ai retenu cet exemple.

L'Association AVEC, centre d'appui à la vie associative fête ses vingt ans !

Propos d'étapes par Marie-Chantal Collaud

1988 Création de l'Association

1989 1er déménagement

1990 Claire-Lise Gerber rejoint l'équipe salariée

1991 Création du premier "Point Rencontre"

1992 1er colloque "Vie associative et solidarités sociales"

1993 "Les" nouveaux bénévoles?

1994 Quel avenir pour le bénévolat et l'entraide familiale?

1995 Le bénévolat s'apprend-il?

1996 2e colloque. "Lutte contre le chômage et l'exclusion"

1997 Motion Gottraux

1998 55 initiatives pour faire face à la pauvreté

1999 La France fait rêver

2000 Création du Groupe Intérêt Jeunesse (GIJ)

2001 Année internationale du bénévolat

2002 Nouvelle Constitution vaudoise

2003 Des pistes pour concrétiser l'article constitutionnel

2004 Bénévolat et action sociale

2005 Le canton de Vaud montre l'exemple

2006 Signature d'une nouvelle convention avec l'Etat de Vaud

2007 Changement au sein de l'équipe salariée

2008 L'Association fête ses 20 ans!

1988

Plusieurs travailleurs sociaux du Service de protection de la jeunesse (SPJ), j'en étais, observent que plusieurs tentatives de mise sur pied d'un groupe de bénévoles susceptibles

de les seconder ont échoué. Ils savent que l'activité bénévole est riche d'une longue tradition et que l'image désuète du bénévolat éclate en Suisse et dans les pays voisins. Ainsi, en 1987, un important rapport réalisé par Jean-Pierre Fragnière pour le Conseil suisse de la science, avait mis en évidence quelques faits significatifs : l'importance des activités bénévoles s'affirme et tend à s'imposer ; l'innovation se précise tant au niveau des activités que des catégories de personnes engagées ; les activités bénévoles, aux niveaux national et international, deviennent partie prenante des projets élaborés par les pouvoirs publics. Ces constats ont évidemment des conséquences sur les initiatives que prennent les travailleurs sociaux.

Ils observent que l'action bénévole, analysée sous cet angle et l'action professionnelle, oeuvrent souvent dans les mêmes domaines, c'est-à-dire apportent des solutions à des problèmes de santé, des problèmes sociaux, d'exclusion, etc. Ils se rendent compte que pour améliorer les services qu'ils offrent (comme d'autres professionnels engagés dans l'action sociale et sanitaire) les ressources proposées par la société civile (associations/églises/groupes d'entraide, etc.) sont indispensables. En d'autres termes, pour lutter contre l'illettrisme, l'isolement, la pauvreté, la coopération entre les uns et les autres apparaissait indispensable. *20 ans déjà !*

Ils sont convaincus, avec beaucoup d'autres, que l'initiative bénévole « fabrique » la société. Qu'elle n'est pas occupation pour les cœurs en mal d'altruisme mais la vie sociale elle-même prise en main par les citoyens.

Une chance à saisir ? Une lecture résolument nouvelle de l'article 7 de la loi sur la Protection de la jeunesse de 1978 (l'article stipulait : « Le Département peut confier ces mandats à des surveillants privés sous sa responsabilité »).

Ainsi, l'Association ACTION BENEVOLE, Association pour l'étude et la promotion de l'action bénévole, se constitue le 28 mars 1988. Premier objectif : faciliter les échanges entre les milieux professionnels et les milieux bénévoles (associations, groupes d'entraide, etc.) actifs dans l'action sociale vaudoise.

Le projet est soutenu par Daniel Schmutz, Conseiller d'Etat en charge du Département de la prévoyance et de l'action sociale (DPSA) et Jean-Paul Pittet Chef du Service de protection de la jeunesse. Les deux estiment que la promotion de l'action bénévole (bien que ne relevant pas directement des pouvoirs publics) mérite d'être soutenue. Dans cette perspective, deux assistantes sociales (à mi temps) Caroline Guala et moi même sont détachées pour remplir cette mission ; une modeste subvention annuelle couvre les frais de fonctionnement de la « petite entreprise ». Un bureau est mis à disposition au Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP).

1989

La place venant à manquer, le SPJ demande à l'Association de trouver un autre toit. Le 6 novembre, le déménagement a lieu à la rue du Maupas 49 à Lausanne dans un modeste deux pièces. Nous partageons les locaux avec l'Association Santé handicap mental. Le bâtiment abrite également Pro Senectute et SOS enfants (actuellement Telme) au 2^e étage.

Le fichier électronique de l'Association, construit selon un modèle retenu par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) organisé par codes géographique, groupes d'âge, domaines d'intervention, type d'institution, etc. se consolide. L'Association dispose d'une vue d'ensemble des prestations offertes dans le canton de Vaud par les milieux professionnels et les milieux bénévoles de l'action sociale. L'accent est placé sur un ensemble d'initiatives essentiellement privées souvent peu accessibles. Les informations sont données gratuitement par téléphone et, le plus souvent, confirmées par écrit.

Exemples : « Existe-t-il une ludothèque à Chavornay ? » « Pouvez-vous nous fournir les coordonnées (sur étiquettes) d'organisations à qui nous souhaiterions adresser notre dernier rapport d'activité ?

L'Association acquiert un Telefax, « outil merveilleux de communication dont ACTION BENEVOLE dispose depuis quelques semaines 021 36 18 97 » (extrait de la *Lettre aux membres et personnes intéressées par l'Association*, automne 1989).

1990

En septembre, Claire-Lise Gerber, assistante sociale à Pro Infirmis, quitte sa fonction de Présidente d'ACTION BENEVOLE. Elle remplace Caroline Guala et travaillera à l'Association durant 18 ans (elle réduira son temps de travail en 2007 et quittera définitivement l'Association en 2008 pour assurer de nouvelles tâches en qualité de responsable des travailleurs sociaux au CHUV).

Les activités conduites par l'Association s'articulent sur trois axes : informations – documentation – consultations/contacts.

Extrait du rapport d'activité : « On constate que les professionnels nous appellent de plus en plus, surtout ceux qui sont concernés par la régionalisation de l'action sociale. Ces contacts téléphoniques nous permettent d'échanger avec ces collègues sur l'opportunité de faire appel aux milieux bénévoles pour prolonger leur action ».

Dans le cadre d'un premier forum, cinquante associations actives dans le domaine de la jeunesse et familles se présentent dans l'entrée du Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP).

A la demande de Pro Familia Vaud, ACTION BENEVOLE réalise une édition complétée et remaniée de *Qui ? Où ? Guide d'information à l'intention des jeunes familles de la région lausannoise*. 6'000 exemplaires sont diffusés en quelques semaines.

Nous publions un **ouvrage** : *Pour la collaboration entre les milieux professionnels et les milieux bénévoles* aux éditions EESP.

Ce livre est, en quelque sorte, « la colonne vertébrale de l'association ». Des fiches techniques proposent de manière concrète une façon de procéder pour faciliter le rapprochement entre les professionnels et les bénévoles et garantir la spécificité et la richesse des interventions des uns et des autres.

1991

En moins d'une année, avec le concours de différents partenaires (Caritas, Centre Social Protestant, Office du Tuteur Général, Ordre des avocats vaudois, Service de protection de la jeunesse (SPJ), Tribunal de Morges) mise en place du premier Point rencontre suisse. Il s'agit d'une initiative qui a déjà fait ses preuves en France et qui veut permettre une reprise du droit de visite autonome dans des situations de divorce hautement conflictuelle. Cette initiative montre qu'il est possible :

- de faire face aux limites des services officiels lorsqu'ils ne parviennent pas à appliquer les textes légaux concernant l'exécution du droit de visite;
- de réduire la souffrance des parents et des enfants confrontés à une séparation conflictuelle;
- de trouver des professionnels de l'action sociale disposés à donner 10h de leur temps libre par trimestre pour mettre à disposition bénévolement leurs compétences et leur expérience professionnelle;
- d'utiliser des locaux (centre de vie infantile) inoccupés le weekend;
- de bénéficier d'une « prime à l'innovation » (financement pour le lancement du projet) par le SPJ, Pro juventute Vaud et de dons privés.

1992

200 personnes participent à une journée de réflexion sur le thème « Vie associative et solidarités sociales ». Ce colloque traite déjà des rapports entre pouvoirs publics et associations. Plus concrètement, il s'agit d'examiner les enjeux qui caractérisent ces relations, les modalités de collaboration entre les uns et les autres, les mesures de soutien aux associations, l'engagement bénévole dans les associations. Pour préparer ce colloque, l'Association élabore un journal. 45 associations en Suisse romande, actives dans différents domaines : habitat, environnement, culture, loisirs, groupes sociaux désavantagés sont sollicitées pour se présenter brièvement, de même que les objectifs qu'elles poursuivent. Un partenariat avec les Editions Réalités sociales, permet la publication des [actes de ce colloque](#).

1993

Dans la *Lettre aux membres et personnes intéressées* (août 1993) à l'occasion des 5 ans de l'Association, on peut lire de nombreux exemples et une position claire sur plusieurs points :

- le bénévolat n'est pas un « voleur d'emploi » mais bien plutôt un « créateur d'emploi »;
- le bénévolat s'exerce de manière complémentaire et non substitutive à l'action professionnalisée salariée;
- le bénévolat doit être à la portée de tous. Il est légitime que les personnes qui s'engagent bénévolement ne soient pas contraintes à déboursier de l'argent pour couvrir les frais occasionnés par leur activité bénévole;
- le bénévolat est « différent » du monde du travail et, par analogie, du chômage. Les personnes en recherche d'emploi, « invitées » à s'engager dans une mesure de réinsertion sociale ne sont pas « les » nouveaux bénévoles.

1994

Avec l'Association des Services Bénévoles Vaudois (ASBV), le Cartel des associations d'aide à la famille, Pro Familia Vaud, ACTION BENEVOLE, répond à un mandat confié par le Département de la Prévoyance et de la Santé sur le thème de l'avenir du bénévolat et de l'entraide familiale dans le canton.

L'idée centrale de l'étude? Les milieux bénévoles (associations, groupes d'entraide, etc.) ont à être reconnus et soutenus par les pouvoirs publics pour déployer leurs activités dans de bonnes conditions et avec une certaine efficacité.

Faut-il rappeler que la question est toujours d'actualité ?

1995

Le bénévolat « s'apprend-il »? Est-il opportun qu'il s'apprenne ? Quelles sont les formations à disposition des bénévoles en Suisse romande ? Comment les repérer ? Est-il souhaitable d'envisager de nouvelles formations à l'intention des bénévoles ?

Telles sont les questions qui permettent de rappeler que le bénévole n'est pas un amateur. Mieux ! Souvent, les compétences mobilisées par les bénévoles sont tout aussi pointues que celles que peuvent faire valoir des professionnels (ces professionnels étant susceptibles d'être eux-mêmes bénévoles à certains moments de leur vie).

L'Association propose un nouveau service *Espace-info-formations* qui rassemble les formations proposées en Suisse romande par toute une série d'organismes susceptibles d'intéresser les bénévoles.

Ces formations sont d'une courte durée, d'un coût modeste et sans pré-requis.

Un ensemble d'informations concernant ces formations et les organismes qui les proposent

sont mises à disposition des personnes intéressées et le sont toujours sur notre [site](#).

1996

L'Association éprouve la nécessité de trouver des réponses à des questions telles que : « Quelle place et quel rôle les associations et les groupes bénévoles ont-elles à jouer dans la lutte contre le chômage et l'exclusion ? » « Comment se donner les moyens de ne pas traiter la mise à l'écart des personnes exclues du monde du travail sur un mode toujours négatif ? » « Le bénévolat est-il en mesure de jouer un rôle moteur dans la mise en place de nouvelles pratiques et activités d'utilité sociale ? »

L'Association souhaite faire avancer le débat sur « l'utilité sociale ». Elle pense que les milieux bénévoles et le secteur associatif sont bien placés pour porter ce débat sur la scène publique. Elle est persuadée que de nouvelles pratiques sociales, de nouvelles activités d'utilité sociale sont à inventer. Elle rejoint Bernard Erme lorsqu'il écrit : « Entre les deux domaines que l'on connaît bien, économie et Etat, un espace social et civique autonome s'ouvre qui va permettre la réalisation des valeurs de solidarité et d'épanouissement personnel et collectif ».

L'Association découvre avec intérêt la motion Maillard du Parti socialiste lausannois « Emploi : pour un printemps d'action politique » qui demande, notamment, la création d'entreprises à vocation sociale pour permettre à des personnes en fin de droit de reconstituer des droits à l'Assurance-chômage.

Elle organise un nouveau colloque : « Vie associative et bénévolat dans un contexte de lutte contre le chômage » qui permet la [publication d'un ouvrage](#) édité aux éditions Réalités sociales *Lutte contre le chômage et l'exclusion. Les ressources de la vie associative*.

1997

Le Député Martial Gottraux dépose une motion. Il demande que « L'Etat définisse une politique de soutien aux organisations de jeunesse ». L'Association se voit confier ce mandat par le Service de protection de la Jeunesse. Les investigations et les réflexions liées à cette étude confirment qu'il est indispensable d'offrir un soutien accru (aussi bien financier que logistique) aux associations de jeunesse celles-ci étant des lieux de socialisation qui assument des fonctions essentielles : citoyenneté, formation, prévention.

Aujourd'hui, les résultats de l'[avant-projet de la Loi sur la politique de l'enfance et de la jeunesse \(Lpeje\)](#) sont analysés. De solides avancées en la matière sont prévues.

1998

Dans le cadre de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, le Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) met à disposition Fr. 300'000.- pour soutenir l'apport d'un certain nombre d'initiatives émanant du secteur associatif visant à lutter contre la pauvreté. Le « concours » intéresse une cinquantaine d'organisations privées. Plusieurs initiatives sont primées dont celle réalisée par notre association qui est de repérer les associations à dominante bénévole et/ou les groupes informels qui (en Suisse romande tout particulièrement) ayant pris ces dernières années des initiatives visant à combattre la pauvreté.

L'Association produit une brochure, préfacée par Ruth Dreifuss : 55 initiatives pour faire face à la pauvreté et à l'exclusion. Au front contre la pauvreté. Elle tente de mettre sur pied un réseau d'information et de coopération réunissant les associations/groupement privés luttant contre la pauvreté dont un des objectifs serait de faciliter une évaluation interassociative des situations et des réponses.

De plus, en 1998, l'Association entreprend la création de son site internet www.benevolat.ch (aujourd'hui www.association-avec.ch)

1999

En France se déroule les Assises nationales de la vie associative.

Le Premier ministre Lionel Jospin clôture ces journées en affirmant que les associations sont « les piliers de la République ». Leur rôle doit « être ainsi pleinement reconnu ». Plusieurs mesures vont en témoigner : congé pour représentation pour que les citoyens engagés dans les associations réussissent à se libérer sur le temps de travail pour participer à des comités ou des sessions de formation ; augmentation du fonds de soutien à la formation, facilités administratives afin que les associations ne soient plus financées en fonction de leurs prestations/projets mais que des contrats d'objectifs pluriannuels soient généralisés.

Au sein d'ACTION BENEVOLE, un travail considérable est entrepris pour constituer une liste « Vie associative » susceptible de participer aux travaux de la Constituante vaudoise.

2000

En partenariat avec le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), le Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud) et pro juventute Vaud, le [Groupe d'intérêt jeunesse \(GIJ\)](#) est créé. Sur la base d'une décision du Grand Conseil, le GIJ est chargé de proposer aux jeunes vaudois, qui souhaitent développer des projets collectifs, un appui financier et méthodologique pour faciliter la concrétisation de leurs initiatives. Fr. 200'000.- pour les années 2000-2001 sont mis à disposition. Deux promoteurs projets jeunesse aident les jeunes intéressés à tester la faisabilité de leurs projets. Ils peuvent également soutenir ces jeunes pour faciliter le financement de leurs projets, planifier leurs réalisations et penser leurs suivis. Le GIJ appuie aussi les communes pour les aider à renforcer leur politique de la jeunesse.

C'est, en quelque sorte, la base des travaux qui sont actuellement en cours concernant la [Loi sur la politique de l'enfance et de la jeunesse \(Lpej\)](#)

2001

Les Nations Unies proclame l'année 2001 Année internationale du bénévolat. De Sydney à New-York, en passant par Paris, les milieux actifs dans le soutien et la promotion du bénévolat s'activent. Le symposium international se tient à Genève sur le thème « penser globalement, agir localement ».

L'Association organise une manifestation pour permettre à la vingtaine de réseaux d'échanges réciproques de savoirs, (RERS) qu'elle a soutenus dans leur création partout en Suisse romande, de se présenter. [rers](#).

Claire Heber Suffrin, cette enseignante française, qui a eu l'idée géniale, il y a plus de 30 ans, de favoriser la transmission de savoirs dans la réciprocité et gratuité, est invitée et donne une conférence magistrale.

Avec le concours de l'école vaudoise et la collaboration de plusieurs associations, l'Association réalise une démarche de sensibilisation des jeunes à l'exercice de la citoyenneté « Eveil à la solidarité » pour que les jeunes apprennent à affronter le racisme, la xénophobie et prennent des responsabilités dans leur environnement. Ce programme européen est de permettre aux jeunes (14-19 ans) de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale et de leur faciliter la prise de responsabilités dans leur environnement. Après leur avoir permis de s'interroger sur la problématique de l'exclusion à l'aide d'un questionnaire dit « entre pairs », les jeunes deviennent des « observateurs de la solidarité » en repérant les actions de solidarité qui existent dans leur entourage immédiat. [Programme éveil à la solidarité](#).

Sur la base d'une longue concertation, ACTION BENEVOLE entreprend l'élaboration de la [Charte des associations d'utilité sociale qui oeuvrent pour l'intérêt général](#). Ce document sert de repères aux associations et à leurs interlocuteurs, notamment les pouvoirs publics. Il

rappelle que le défi lancé à ce type d'associations est de favoriser la capacité d'expression et d'initiative des citoyens aux décisions qui les concernent. Il note aussi que dans un contexte où tout tend à relever du marché, chaque initiative risque de se transformer en un produit commercialisable. Cette charte insiste sur les principales dimensions qui sont à respecter pour garantir un fonctionnement conforme à leur idéal (transparence financière, gestion démocratique et désintéressé, etc.).

Le respect des exigences mentionnées dans ce document, garantit aux associations signataires le respect des valeurs associatives, ainsi qu'un fonctionnement démocratique ad hoc. Cette Charte constitue également un appui pour répondre aux demandes publiques dans le cadre de l'offre et de la gestion des prestations. Les associations signataires (une trentaine) s'engagent à débattre dans le cadre de leurs assemblées générales du respect des engagements pris et de transmettre à ACTION BENEVOLE l'extrait du procès-verbal traitant de ce point.

2002

La nouvelle [Constitution vaudoise](#) est adoptée par le peuple en septembre.

Parmi les 180 articles de la nouvelle Constitution, 20 reflètent directement des articles proposées par la liste « Vie associative » : assurance-maternité, accueil préscolaire et parascolaire des enfants et le congé parental ; prise en compte de l'égalité des sexes, notamment par la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des autorités et des partis politiques ; ouverture à la jeunesse ; information et protection des consommateurs ; intégration des personnes handicapées et leurs familles ; aide sociale non remboursable ; aide humanitaire et coopération au développement ; droits politiques pour les étrangers à l'échelon communal (après 10 ans de résidence en Suisse dont trois dans le canton) et reconnaissance des associations et du bénévolat ([article 70](#)).

Un réel succès temporisé par une concrétisation relativement laborieuse de plusieurs de ces articles, notamment celui concernant la vie associative et le bénévolat ([cf.2005](#))

2003

L'Association s'adresse à Pierre Chiffelle, Chef du Département des institutions et des affaires extérieures (DIRE). L'objectif est de promouvoir l'article constitutionnel « Vie associative et bénévolat » et de favoriser la mise en place de mesures permettant sa concrétisation à l'échelon régional en répondant aux besoins, attentes et aspirations des milieux concernés. Concrètement, en plus de la région lausannoise, dans les trois régions du canton (régions Est, Ouest/Nord) l'idée est la suivante :

- organisation de rencontres régionales pour promouvoir l'article constitutionnel et informations sur les diverses mesures susceptibles de répondre aux besoins des associations à dominante bénévole et d'encourager le bénévolat.
- Appréciation, avec les milieux concernés, des mesures d'appui aux associations et au bénévolat qui seraient à développer à court, moyen et long terme, à l'échelon régional.
- Repérage des ressources susceptibles d'être mobilisées par les partenaires régionaux (pouvoirs publics/acteurs associatifs).
- Propositions de réponses régionales complémentaires au dispositif déjà existant pour la concrétisation de l'article constitutionnel.

Réponse du Conseiller d'Etat : « Il est prématuré que l'Etat s'engage sectoriellement dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution avant d'avoir présenté un programme législatif au Grand Conseil et avant d'avoir établi une planification des travaux et dégagé des priorités

dans ce domaine ». Toutefois Pierre Chiffelle ajoute (...) « ACTION BENEVOLE, en tant qu'association soutenue d'ores et déjà par les pouvoirs publics, constitue, aujourd'hui, un partenaire de premier plan dans le domaine des politiques menées à propos de la vie associative et du bénévolat. A ce titre, j'espère pouvoir vous associer à la réflexion en cours à ce sujet et continuera à l'être dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution ».

Du pain sur la planche !

2003 c'est aussi le début d'un long processus en vue de modifier la convention de collaboration qui lie l'Association à l'Etat de Vaud via le Service de protection de la jeunesse (SPJ).

La réorganisation de ce service relance l'interrogation sur l'adéquation de l'ancrage de l'Association en son sein. Le moment semble venu de « passer à une vitesse supérieure », à savoir améliorer la visibilité de l'Association, consolider son ouverture à d'autres domaines que ceux qui relèvent explicitement de l'action sociale et sanitaire.

La piste retenue par notre association ? Le maintien de la structure associative, l'élaboration d'un contrat de partenariat avec l'Etat de Vaud reposant prioritairement sur la nouvelle Constitution vaudoise ainsi que sur les actions bénévolat et éducation aux citoyennetés du Programme de législature 2003/2007. L'enjeu ? Savoir si le Conseil d'Etat est disposé, pour un coût qui reste très modeste, à permettre à notre association de poursuivre et de consolider cette fonction de soutien/promotion des associations et d'interface entre elles et les pouvoirs publics.

2004

Le Service de Prévoyance et de l'Aide sociale (SPAS) confie à l'Association un mandat pour repérer les forces et les limites du bénévolat dans l'action sociale. L'étude *Opportunité/faisabilité de stimuler le bénévolat dans l'action sociale* veut évaluer l'impact que le bénévolat a sur les « publics » qui relèvent du SPAS, à savoir les personnes qui rencontrent des difficultés sociales, les adultes handicapés, ceux qui souffrent de dépendances.

L'objectif est également de s'interroger sur l'opportunité et la faisabilité d'encourager le bénévolat pour proposer des réponses nouvelles aux besoins éprouvés par ces personnes et, si tel est le cas, pour examiner les conditions permettant aux professionnels et aux bénévoles de s'asseoir autour d'une même table dans la perspective d'élaborer un projet commun. Les données recueillies indiquent que le bénévolat dans l'action sociale vaudoise répond à des besoins « mal », voire « insuffisamment » couverts. Elle met en évidence le rôle d'amélioration du quotidien lorsque le bénévolat s'exerce à l'intérieur des institutions ; le rôle parfois réparateur, souvent anticipateur, lorsqu'il se déroule au sein des associations et veut trouver des solutions à des besoins insuffisamment pris en charge par les pouvoirs publics. Cette réalité montre que le recours au bénévolat a un sens et qu'il est opportun d'y faire appel.

Etre jugé opportun, avoir un sens, cela ne veut pas encore dire que le bénévolat soit facilement réalisable. En effet, la question de vouloir (de pouvoir) stimuler et encourager un bénévolat complémentaire à l'action sociale publique, que celui-ci s'exerce en aval ou en amont des dispositifs mis en place, est une question éminemment politique, tout particulièrement dans une période de « vaches maigres ». Cette étude révèle, en effet, non seulement que le bénévolat ne peut venir au secours des « caisses vides » mais qu'il a un coût. De fait, le bénévolat dérange. Il peut gêner parce qu'il met le doigt sur les insuffisances des réponses apportées aux personnes qui rencontrent des difficultés. Alors que certains espéraient que le bénévolat viendrait freiner les nouveaux besoins, décharger les milieux professionnels d'un certain nombre de tâches, il met plutôt l'accent sur les lacunes qui caractérisent les sociétés. Plus explicitement, le bénévolat est inopportun dès lors qu'il tend à être utilisé par les pouvoirs publics pour régler des problèmes financiers. Il en va de même lorsqu'il est considéré comme une « produit », une « main d'œuvre » gratuite. Les

travaux les plus récents sur la question montrent que définir le bénévolat de cette manière (le concevoir en vue de freiner les dépenses qu'impliquent ou vont impliquer les réponses aux « nouveaux » besoins) le condamne à ne plus avoir d'avenir. En revanche, le bénévolat devient parfaitement opportun s'il réussit à être fidèle aux valeurs auxquelles il se réfère, valeurs qui portent le nom de don, de lien social, de projet de société. Dans cette perspective, le « meilleur du bénévolat » s'exprime lorsqu'il est capable de stimuler la sociabilité et d'intégrer toutes les citoyennes et tous les citoyens à la vie d'une communauté. [Tiré à part de l'étude Lettre 13 L'Association](#)

Dans ce contexte, nous vivons un changement de nom et devenons Association AVEC, centre d'appui à la vie associative. Nous déménageons dans des locaux spacieux et clairs, près de la gare, à l'ave Ruchonnet 1.

2005

L'article constitutionnel « Vie associative et bénévolat » se concrétise. Suite à une des revendications de l'étude *Opportunité/faisabilité de mobiliser le bénévolat dans l'action sociale*, un nouveau mandat est confié à l'Association. Il s'agit d'envisager, pour l'ensemble du canton de Vaud, un dispositif permettant la mise en relation des personnes qui souhaitent s'engager bénévolement et des organisations qui sont à la recherche de bénévoles pour développer leurs activités. Dans un premier temps, l'idée est de consolider les structures qui existent déjà dans l'est, le nord vaudois et l'agglomération lausannoise. Finalement, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) décide de confier à l'Association des services bénévoles vaudois (ASBV) la gestion et le développement d'un seul lieu pour l'ensemble du canton. [Bénévolat-Vaud](#) est chargé de l'adéquation entre « offres » d'engagement bénévole et « demandes » de bénévoles dans le domaine de l'action sociale et sanitaire.

2006

Pour souligner les cinq ans qui séparent de 2001, année internationale du bénévolat et à l'occasion du [5 décembre, Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social](#), l'Association nationale Forum bénévolat. ch élabore une [résolution](#) en matière de bénévolat.

L'année voit la signature d'une nouvelle convention avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS/SG). Dans le souci d'éviter des redondances entre les prestations/activités proposées, notamment, par l'Association des services bénévoles vaudois (ASBV) et notre association, l'Etat de Vaud subventionne notre association à hauteur maximale de Fr. 155'000. (sans compter la mise à disposition du poste de 50% que j'occupe actuellement).

Trois missions sont déclarées prioritaires :

- l'appui (information/consultations/formations) pour la création et la conduite d'associations à dominante bénévole ;
- la gestion d'un centre d'information et de documentation sur la vie associative et le bénévolat ;
- la promotion de la vie associative à dominante bénévole dans notre société.

Nous espérons disposer de moyens supérieurs mais la viabilité de l'Association est, ainsi, garantie.

2007

L'activité s'intensifie. Les demandes affluent de partout ! Est-ce dû à la meilleure visibilité

(locaux au rez-de-chaussée avec vitrines bien situés)? A la durée de vie de l'Association ? A sa spécificité qui dépasse les frontières cantonales ?

Latha Heiniger débute son activité à l'Association. Plusieurs personnes viennent renforcer le Comité. La perspective des 20 ans de l'Association est une invitation à « reprendre » [l'article constitutionnel "Vie associative et bénévolat"](#). Quel est le chemin parcouru depuis l'adoption en 2002 de la Constitution et de cet article ? Comment le faire vivre avec le concours des associations vaudoises concernées ?

Il est évident que le si bel élan qui a permis l'existence de cet article et suggéré des pistes pour sa concrétisation, s'est trouvé confronté, ces dernières années, à l'intensité du travail quotidien qu'il convenait d'assurer en priorité.

Toutefois, il s'avère indispensable d'esquisser une réflexion pour l'avenir. La journée prévue pour le [18 novembre 2008](#) sera l'occasion de rappeler que les associations sont :

- des instruments d'expression des projets de groupes de citoyens;
- des lieux de participation, d'expression et de renforcement du lien social ;
- des espaces d'innovation, de formation, et de transformation d'intérêts individuels en intérêts collectifs.

Il est, aussi, indispensable de rappeler les principes fondamentaux sur lesquels l'Association s'est construite :

- la diversité et l'indépendance du secteur associatif sont deux caractéristiques qui en font sa principale richesse;
- les associations sont des acteurs incontournables du développement, de l'innovation et de la cohésion sociale;
- le bénévolat apporte une contribution essentielle à l'intérêt général dont l'Etat est le garant.

Dans cette perspective, il convient d'évaluer où en sont les mesures déjà envisagées et d'examiner la meilleure façon de les concrétiser avec les institutions les plus aptes à le faire. Rappelons brièvement ces mesures:

- consolidation et développement (dans les régions Nord/Ouest/Est et agglomération lausannoise) des espaces favorisant la mise en relation des offres et des demandes de travail bénévole.
- Appui aux établissements accueillant des publics relevant du Service de prévoyance et d'action sociale (SPAS) en matière de recours et/ou de gestion des ressources humaines bénévoles.
- Soutien aux associations à dominante bénévole qui rencontrent des difficultés en matière de gestion des ressources humaines bénévoles, d'accès à des locaux, salles de réunion, infrastructure ; d'accès aux services matériels (production de documents, matériel informatique, documentation, moyens audio-visuels) ; soutien technique et stratégique ; de gouvernance associative (informations/conseils/formation).
- Création d'un fonds susceptible de financer le démarrage de projets innovants dans l'action sociale ; de garantir aux associations qui ne sont pas en mesure de le faire d'assurer la prise en considération des règles d'or du bénévolat (défraiement, formation, assurances).
- Mise en place de mesures d'interface entre milieux professionnels et milieux bénévoles. Organisation de rencontres régulières (par exemple à l'échelon régional ou

par domaines d'intervention) pour partager les informations, les expériences, les réflexions sur le développement de l'action sociale et sanitaire.

- Elaboration et promotion de contrats-types de partenariat entre associations et pouvoirs publics.
- Consolidation de mesures facilitant l'engagement bénévole (autorisations d'absence/mesures fiscales/protection sociale/reconnaissance des compétences acquises par l'expérience bénévole.
- Organisation de campagnes d'encouragement à l'action bénévole auprès de différents publics, par exemple : jeunes, personnes actives sur le marché du travail, seniors, etc. [Pour en savoir plus, voir Lettre 13 L'Association](#)

2008

20 ans ! Un âge qui se célèbre.

L'Association, de manière résolue, entend rester fidèle à ses objectifs de départ et mobiliser son riche patrimoine.

Elle veut rappeler qu'elle existe grâce au soutien apporté par l'Etat de Vaud depuis 20 ans (bien que ce soutien soit modeste) ; qu'elle est unique en Suisse romande ; que sa notoriété dépasse les frontières cantonales.

Illustrons une partie de son travail quotidien, à savoir les questions parvenues via le site internet en avril 2008 et les consultations. Le [site](#) est consulté plus de 3'000 fois par mois.

Courriers électroniques (extraits)

« Je voudrais vous remercier tout d'abord pour le dossier très clair sur la création d'une association que j'ai trouvé sur votre site. Cependant, il me reste encore quelques questions. Premièrement, quelle est la différence entre directeur et président ? Ensuite, le président (et/ou directeur) peut-il percevoir un salaire ? Enfin, est-ce que le système de cotisations est obligatoire ou peut-on proposer des services payants ? En effet, l'association que j'aimerais créer serait un centre d'animation pour jeunes auxquels nous proposerions diverses activités les mercredi et samedi (...) ».

« Je viens de télécharger plusieurs fiches techniques figurant sur votre site. J'ai encore quelques questions concernant l'organisation de l'Assemblée générale. Vaut-il mieux envisager une assemblée générale « discrète » ou « large audience ? »

« Nous venons d'élaborer un premier projet de statuts (cf. pièce jointe). Auriez-vous la disponibilité pour nous apporter vos observations ? »

« J'aimerais créer une association dont l'objectif serait la création de spectacles. Les cotisations prévues sont élevées (nous voulons que les acteurs participent aux frais des spectacles), mais souhaitons, toutefois, permettre aux personnes de donner un peu d'argent à l'association. Je voudrais savoir si nous pouvons avoir des « membres sympathisants » ou « membres d'honneur », qui ne voteraient pas dans le cadre des assemblées générales ».

« Je suis étudiant à l'Université de Genève et je termine un Master orientation Formation d'adultes. Très intéressé par la question de la formation continue dans le milieu du bénévolat, j'effectue actuellement un stage dans l'association X dans le secteur Bénévolat. Je réfléchis à mon travail de mémoire et, pour ce faire, je souhaiterais consulter quelques ouvrages que vous avez chez vous. Est-ce possible de venir les consulter sur place ? ».

« Je m'appelle X et suis étudiante en dernière année de psychologie de la santé à l'université de Lausanne. Cette année j'ai choisi d'effectuer mon travail de recherche sur le thème de l'hémophilie car je trouve que c'est une maladie dont on parle peu, en tout cas au niveau psychologique. D'une façon générale, il s'agirait pour moi de faire une recherche sur

le vécu psychologique des hémophiles (au niveau du stress, de l'estime de soi et des stratégies de faire face), rien de bien compliqué puisqu'il s'agirait simplement de remplir des questionnaires ! Mon souci étant, comme toujours, de trouver des gens qui acceptent de m'aider en répondant à ces questionnaires. J'aimerais interroger des adultes ou des adolescents car si j'ai assez de personnes qui acceptent de m'aider, une comparaison au niveau de la différence d'âge pourrait être intéressante... Ainsi, ce courriel a pour but de savoir si vous seriez en mesure de transmettre ma demande aux personnes hémophiles faisant partie de votre groupe d'entraide des hémophiles (et parlant français) afin de voir si certaines personnes accepteraient de m'aider. Cela pourrait se faire, soit en distribuant directement les questionnaires qu'ils pourraient me retourner par courrier, soit en leur transmettant mon adresse mail pour qu'il puisse me contacter directement. Merci de l'attention que vous porterez à mon courriel, en attente de votre réponse. Cordialement (...) ».

Consultations (exemples)

Monsieur X désire effectuer une expérience bénévole à l'étranger. Comment procéder? Quelles différences existe-t-il entre un volontaire? Un stagiaire? Sera t-il rémunéré? Défrayé? Indemnisé?

La Présidente d'une association, responsable d'un centre d'animation socioculturel sollicite l'Association AVEC, centre d'appui à la vie associatre. Il existe des difficultés entre l'équipe salariée et le Comité. L'équipe salariée reproche au Comité de ne pas s'impliquer suffisamment. Le rôle de cette instance est remis en question. Les animateurs souhaitent disposer d'une marge de manoeuvre plus large. Ils souhaitent que le Comité se borne à donner des lignes générales.

L'organisation X désire réaliser une brochure d'informations pour les personnes concernées par la prise en charge de jeunes enfants (0-6 ans). L'Association est sollicitée pour transmettre une partie de son fichier.

Madame X, est membre du Comité de l'Association Y qui s'interroge sur la possibilité d'obtenir le statut d'utilité publique. Elle désire obtenir des informations sur ce statut et la façon de procéder pour l'acquérir.

Monsieur X (connaît notre association par la Ville de Lausanne) s'adresse à nous pour connaître à la fois ses droits concernant un avis d'exclusion de l'Association dont il fait partie depuis plusieurs années. Selon lui, l'Association disfonctionne: pas d'AG, les dirigeants s'octroient des salaires dont les membres n'ont pas connaissance, etc.

L'Association X sollicite notre association pour analyser leurs demandes de recherches de fonds. Plusieurs dossiers ont été élaborés qui sont restés sans réponse.

Monsieur X sollicite un entretien dans la perspective de mettre sur pied, ici, en Suisse romande, une structure (fondation/association) financée par le monde économique qui mettrait à disposition des organisations intéressées des bénévoles avec des compétences professionnelles/méthodologique de haut niveau disposés à intervenir de manière ponctuelle.

Madame X travaille régulièrement avec des associations. Elle sollicite un entretien pour envisager des réponses plus adaptées à différentes questions auxquelles sont confrontées les associations au quotidien, notamment en matière d'administration (comptabilité, gestion de fichier, etc.) et, surtout en matière de problèmes récurrents: communication, conduite et organisation, recherche de fonds, etc.

Monsieur X sollicite un appui pour la mise en place d'une comptabilité simple de

l'Association.

Madame X, polonaise, mère de 4 enfants, vit à Lausanne depuis 9 ans. Son mari travaille chez Y. Elle souhaite mettre sur pied une association pour promouvoir la culture polonaise à Lausanne. Juriste de métier, elle très étonnée de voir qu'il n'y a aucune obligation d'inscription en Suisse pour justifier de l'existence d'une association. Elle connaît, dans son environnement, quelque 60 personnes concernées par la Pologne, prêtes à s'investir dans l'Association.

En passant devant les locaux de l'Association, deux personnes consultent pour des questions liées à l'organisation de leur association. Ils ont repéré plusieurs problèmes qui se situent au niveau de la structure et de la gestion de leur association: absence de tenue de comptabilité et de cotisations. Ils ne sont que trois à faire partie de l'Association.

Suite à un bref passage dans nos bureaux, Madame X souhaite obtenir des informations complémentaires concernant la création d'une association. Ses questions, concernent essentiellement les compétences des différents organes dans une association.

Madame X gère depuis des années un jardin d'enfants. Son objectif est de transformer cette structure et de créer une association. Comment procéder? Combien de personnes sont-elles nécessaires pour créer une association? Où trouver des personnes susceptibles de siéger au Comité?

Madame X esthéticienne, d'origine africaine, vit en Suisse depuis plus de 30 ans. Elle souhaite créer une association pour faciliter l'autonomie économique de jeunes filles vivant dans la ville Y de son pays et qui sont sans formation. L'idée serait d'organiser des parrainages pour permettre à ces jeunes filles de suivre une formation, sur place, dans le domaine de l'esthétique.

Madame X travaille comme bénévole dans l'organisation X. Elle est également médiatrice interculturelle à X. Elle souhaite créer une association pour venir en aide aux femmes migrantes. Concrètement, il s'agit de leur faciliter la connaissance des ressources de la société d'accueil en les informant, en les orientant et les accompagnant.

Cette rétrospective est aussi l'occasion de remercier toutes les personnes qui ont travaillé à titre bénévole et/ou salarié au sein de l'Association depuis sa gestation jusqu'à aujourd'hui.

Par ordre alphabétique ce sont:

Aesbacher Marianne, Allamand Jean-Pierre, Avanzino Maria, Baierle Heidi, Baraz Mireille, Bernasconi Fulvio, Bérout Gérald, Bonjour Michel, Bornand Elena, Bornicchia Marianne, Bovay Claude, Bovay José, Bühler Henri, Bürgisser Elisabeth, Caldeira Anna, Camponovo Stefania, Capt Jean-Pierre, Chuat-Schwab Jacqueline, Clément Bruno, Collaud Marie-Chantal, Colomb Geneviève, Combe Emmanuelle, Crettaz Yves, Cuhat Ariane, De Haas Jan, Dorier Nelly, Fernandez Diego, Francia Frédérique, Frenck Nahum, Gaggini Cristina, Gavin Joël, Genton Antoinette, Gerber Claire-Lise, Gilliéron Claire-Lise, Guala Caroline, Gueissaz Gilbert, Heiniger Latha, Heiniger Martine, Held Jean-Blaise, Hirzel Jeanine, Inacio Laurinda, Ischer Marie-Claude, Jaccoud Antoine, Laesser Anne, Knupfer Caroline, Lavignasse Carlos, Loup Isabelle, Méthod Duré, Montero Eduardo, Moresy Soraya, Moret Madeleine, Nikles Jean-Pierre, Pasche Françoise, Pauchard Colette, Peiry Angèle, Pettermann Cédric, Pfistner Sylviane, Plaza-Gruber Patricia, Rapaz Roland, Regazzoni Andrea, RoCHAT Agnes, Rodriguez Dolores, Roux Patricia, Saudan Daniela, Schneider Annelise, Toplitsch Joëlle, Vallet Jean, Valinas Ines, Voutat Marlène, Wilhelm Luc, Willi Edith, Zivanovic Ivana.

Nous remercions aussi toutes celles et ceux, qui à des titres divers ont apporté ou

apportent encore leurs contributions ponctuelles aux activités de l'Association:

Alvares Caroline, Badel Claude, Bonsack Carine, Boulet Anne, Burdet Albert, Chabloz Henri, Cioffi Carmin, Corajoud Pierre, Crettaz Francine, Curchod Laurent, Dubath Viviane, Echanove Jacqueline, Fattebert Blaise, Fragnière Jean-Pierre, Gay Danièle, Girardet Luc, Gottraux Martial, Goy Louis, Hanin Marie-Hélène, Heinzer Pierre, Hercher Aurore, Hertig Yvette, Kobler Erwin, Lavanchy Philippe, Lalive d'Epinaï Christian, Marion Axel, Martin Laurence, Michaud Jean-Brice, Monney Pascal, Nicod Brigitte, Nordmann Olivier, Paulus Eric, Piazza Francesca, Piotet Georges, Pittet Jean-Paul, Pittet Marie-Claude, Python Alain, Racine Jean-Bernard, Raeber Gisela, +Regard Pierre, Robatti Jean-Philippe, Rouyet Dominique, Salla Béatrice, Schaub Christine, Tabin Jean-Pierre, Thévenaz Jean-Pierre, Théraulaz Martine, Theurillat Dominique, Tilbury Helen, Torriel Eric, Veuthey Fernand, Voegelsander Vreni, Voelin Sabine, Voutat Bernard, Waeber Marianne, Waelti Nicole, Wannaz Marinette.

Marie-Chantal Collaud, 15 mai 2008

> [Retrouver cette lettre sur internet](#) à partir de notre site web.

Pour ne plus recevoir de lettres électroniques de notre part, [merci de vous désinscrire](#).

– Copyright © 2008, Association AVEC.

